




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-26174-DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.95

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

#### **Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T. InfrastructuresRAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 18/03/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ**Nomenclature** : 7.8 Fonds de concours**Politique Publique** : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**OBJET** : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La ville s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics « PAVE » par délibération n° 2012.104 en date du 26 janvier 2012.

En effet, l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics est une obligation pour chaque commune, imposée par l'article 45 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 : dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Elle vise à garantir aux Personnes à Mobilité Réduite une liberté de circulation ainsi qu'un confort d'usage des espaces publics pour tous.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales doivent produire et financer une programmation de travaux de mise en accessibilité de leurs espaces publics. A ce titre, il vous est proposé de procéder à une campagne de travaux de mise en conformité de cheminements piétons sur les voiries et espaces publics suivants :

Rue Chastel : mise en conformité des cheminements piétons sur la section comprise entre la rue d'Arpille et la rue Lisse Bellegarde soit 400ml pour un coût estimé de 418 060,20 € HT soit 500 000 € TTC. Suivant la section de la voie, les trottoirs seront élargis pour être rendus conformes ou supprimés avec un profil à plat permettant de mixer les usages. Cette zone dessert deux collèges, permet l'accès à des bâtiments municipaux, aux écoles maternelle

et primaire de Chastel, au service des cartes nationales d'identité drainant des déplacements d'usagers importants.

Avenue de la Touloubre (Puyricard) : mise en conformité des trottoirs aujourd'hui trop étroits sur 250ml pour un coût de 209 030,10 € HT soit 250 000 € TTC. Cette rue fait le lien entre un vaste parking public gratuit, la salle des fêtes de Puyricard, la place de l'église et de la mairie de Puyricard.

Avenue Pierre Brossolette : mise en conformité des traversées piétonnes et réfection complète du revêtement du cheminement piéton très dégradé sur 300ml pour un coût estimé de 150 000 € HT soit 179 400 € TTC. Ce trottoir est un axe important de transit des piétons entre les arrêts de bus et les universités et débouche en amont sur la gare routière.

Route de Galice : le long de la route de Galice existent des déplacements de piétons à proximité immédiate de la route départementale n°64 à 2X2 voies, dans des espaces verts, du fait de l'absence de trottoirs. Ces cheminements sont donc de fait non conformes en terme d'accessibilité et génèrent une rupture préjudiciable de la continuité des déplacements dans un secteur qui dessert de nombreux habitants, plusieurs arrêts de bus et désormais une résidence étudiante à son extrémité ouest. Les travaux envisagés consisteraient à élargir, éclairer et revêtir par un enrobé les cheminements existants en terre battue afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (personnes en fauteuil roulant, personnes âgées avec canne, parents avec poussettes...) et permettre de desservir les arrêts de bus correspondant sans rupture de continuité pour les usagers. Le coût de ces aménagements est estimé à 400 000 € HT soit 478 400 € TTC, hors éclairage public sur une section allant du grand giratoire du Lieutenant Colonel Jean-Pierre à l'est, jusqu'au giratoire "Luc Vivien" d'entrée de l'autoroute à l'ouest.

Rue Jules Ferry : élargissement du trottoir actuel dans le cadre des mesures d'accompagnement du Plan Campus : Ce trottoir est actuellement étroit et très emprunté alors qu'il dessert deux universités, la cité universitaire des Gazelles, l'école Jules Ferry et un parc public très fréquenté : le Parc Jourdan. Le tout sur une longueur de 680 ml représentant un coût estimé de 220 000 € HT soit 263 120 € TTC.

Carrefour Fieschi / Prados / RD9 : mise en conformité des passages piétons, desserte de la mairie annexe, des écoles du Pont de l'Arc (dont une accueille des malentendants), le tout pour un coût de 10 000 € HT soit 11 960 € TTC.

Avenue de Pérouse: mise en accessibilité des cheminements piétons aux abords de logements sociaux adaptés faisant l'objet de travaux de mise en conformité intérieure. Il s'agit d'instaurer dans ce cadre un partenariat CPA/bailleur/ville qui serait éligible à un appel à projet lancé par le ministère de l'égalité des territoires et du logement sur "les réponses construites au niveau local pour permettre une gestion cohérente de la politique d'accessibilité sur un territoire". Les travaux sur voirie sont estimés à 5 200 € HT soit 6 219,20 € TTC (mise en conformité de traversée piétonne et d'un escalier sur trottoir).

Ces travaux d'un montant total de 1 412 290,30 € HT soit 1 689 099,20 € TTC seront imputés sur les crédits globalisés de la direction des travaux d'Infrastructures sur les programmes 1273 « périurbain » et 1276 « centre-ville » présentant les disponibilités suffisantes.

Par délibération cadre n°2012-A025 du 21 mars 2012, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix-en-Provence prévoit un dispositif d'octroi de fonds de concours incitatif pour la mise en accessibilité à hauteur de cinquante pour cent du montant HT des travaux.

Par conséquent, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter la participation de la Communauté de Pays d'Aix sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 50% du montant HT des travaux, soit 706 145,15 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint Délégué à signer la Convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix pour cette affaire ainsi que tout autre document afférent.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter toutes autres participations financières (subventions, fonds de concours...) auprès de tout autre organisme potentiel.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix municipal à encaisser toute recette afférente.

**2013.95 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 50</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**